

Présence des Membres du Comité de direction :

M. GRENET François, Président

M. BOUARD Gilles, Président délégué

Mmes AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, BARROT Pierrette, BERLAND MILLET Stéphanie, CAIRAULT Océane, LOPEZ Valérie, VEYSSY Catherine MM. AUBLANC Serge, BARRAULT Jean-Claude, BASQ Stéphane, BLONDY Jonathan, CHRISTY Cédric, COLLONNAZ Brice, DARRIGUES Franck, DARROMAN Jean-Jacques, DUBEAU Serge, ETHEVE Franck, FOUILLET Laurent, GUAGLIARDI Loreto, HONDELATTE Lilian JOHNSON Timothée, LACOUENEGRE Michel, LAGARDE Bernard, LEYGE Marc, MICHELET Sylvain, ROUGER Alain, SELLE Jean-François, SISSAOUI Mounir, TOURRETTES Adrien.

Excusés : M. GOUGNARD Alexandre, M. BONNET Jean-François.

Assistent : Mmes JUGE Vanessa et NADAL Marie-Laure, Christophe FUGERAY, Eric LESTRADE, Vincent VALLET, Jean-Claude MESSEGER.

Préprojets de Fusion et Groupements (avis favorable des districts)

District de Corrèze – groupement rural

ES Nonard Atiliac, AMS Collonges Chauffour et Beynat Lanteuil FC forment le Groupement « Jeunes Midi Corrèzien »

District de la Vienne

. Pré-projet de fusion entre l'Union Cernay St Genest (560210) et l'U.S. de L'Envigne (580846) pour créer le nouveau club appelé « Union Cernay St Genest » (U.C.S.E.)

. Demande de groupement de Jeunes, entre les clubs de l'Etoile Sportive de la Pallu - Avanton et Cissé pour créer le G.J. Cap Haut Poitou qui concernera les équipes U6 à U18, garçons et filles, pour une durée de 3 saisons.

District Haute Vienne

. Groupement de jeunes « UNION SPORTIVE DE LA GORRE » : FC des 2 Vallées 525459 et F. COGNACOIS CYRIEN LAURENTAIS 549619 – catégories U6 à U18

. Fusion Absorption AS EYMOUTIERS (507210) et FC ST JULIEN LE PETIT (548371) – club absorbant : ES EYMOUTIERS

⇒ Les membres du Comité de direction entérinent, à l'unanimité, les demandes ci-dessus.

Statut de l'Arbitrage : dernière situation 2024-2025

Les membres du Comité de direction prennent connaissance des dernières décisions de la CR du Statut de l'Arbitrage (réunion du 16/06/2025) et des incidences en matière de mutés sur la saison 2025-2026.

Brice Collonnaz précise que deux situations d'infraction ont d'ores et déjà été corrigées à la suite des remarques des clubs concernés, qui sont désormais réputés en règle.

Jean-François Selle et Serge Aublanc indiquent avoir connaissance de deux dossiers qui seront à revoir également.

- ⇒ Les membres du Comité de direction entérinent, à l'unanimité, la dernière situation du Statut de l'Arbitrage.

Classements de fin de saison 2024-2025

Les membres du Comité de direction ont pris connaissance des décisions prises lors des réunions des Commissions concernées :

. CR Jeunes – réunion du 04/06/2025

<https://lfna.fff.fr/wp-content/uploads/sites/21/bsk-pdf-manager/0df6f670f751a94bd3acf9bf855ab20b.pdf>

. CR Seniors – réunions des 16 et 23 juin 2025 :

https://lfna.fff.fr/documents/?cid=30&sid=12&scid=501&sscid=534&pid=0&doing_wp_cron=1750842027.4614839553833007812500

. CR Féminine – réunion du 17/06/2025

<https://lfna.fff.fr/wp-content/uploads/sites/21/bsk-pdf-manager/33e3e2ee460591fae7322c41b3c145cd.pdf>

. CR Futsal – réunion du 17/06/2025

<https://lfna.fff.fr/wp-content/uploads/sites/21/bsk-pdf-manager/e27e89f65a703caa746a8bae04e36565.pdf>

Il est rappelé que l'ensemble des décisions inscrites dans les comptes-rendus de ces réunions sont **prises sous réserve de procédures en cours, ou à venir.**

- ⇒ Les membres du Comité de direction entérinent, à l'unanimité, les informations publiées dans les comptes-rendus des commissions sur les classements de fin de saison.

Il est toutefois indiqué que le Comité de direction pourrait être amené à prendre de nouvelles décisions en fonction de verdicts à venir (Commission Supérieure d'Appel, DNCG par exemple...).

Calendriers Généraux Seniors et Jeunes pour la saison 2025-2026

(en annexes)

Calendrier seniors :

Marc Leyge rappelle le travail effectué par la Commission Régionale des Compétitions Seniors pour la construction du calendrier 2025-2026, en tenant compte de l'ensemble des impératifs portés à la connaissance des membres.

Au vu des dates prévues en fin de saison notamment en Coupe Nouvelle-Aquitaine, certains présidents de districts regrettent de ne pouvoir organiser de manière sereine les finales départementales.

Il est rappelé que le jeudi de l'Ascension était autrefois réservé aux finales des Coupes départementales.

- ⇒ Les membres du Comité de direction entérinent le calendrier général seniors 2025-2026.
(2 abstentions : Jonathan Blondy et Jean-François Selle).

Calendrier Jeunes :

- ⇒ Sans remarque apportée en séance, les membres du Comité de direction entérinent le calendrier général jeunes 2025-2026.
(2 abstentions : Jonathan Blondy et Jean-François Selle).

Composition des Poules les compétitions Seniors pour la saison 2025-2026

Les membres du Comité de direction ont pris connaissance des décisions prises lors des réunions de la CR Compétitions Seniors des 16 et 23 juin 2025

https://lfna.fff.fr/documents/?cid=30&sid=12&scid=501&sscid=534&pid=0&doing_wp_cron=1750842027.4614839553833007812500

Marc Leyge rappelle le désengagement de l'équipe 3 de Trélissac Antonne ainsi que des équipes seniors du FC du Langonnais ayant amené la commission à procéder aux repêchages réglementaires.

En accord avec la gouvernance de la LFNA, le projet de composition de poules a été adressé à tous les clubs concernés le mardi 17 juin afin de recueillir leurs avis et de procéder à d'éventuelles inversions formalisées entre les clubs changeants. Une seule demande d'inversion entre l'équipe réserve de Chauvigny et le C.A. St Savin St Germain, sur le championnat R2 a été enregistrée et acceptée par la Commission.

Le désengagement des équipes seniors du club de Langon (absorbé par fusion avec le club des Jeunes de Langon) est évoqué en séance.

De même, la situation du Club de Bergerac Périgord FC, rétrogradé en R1 par la DNCG est abordée par le Président du District, Jonathan Blondy. Le Comité de Ligue est dans l'attente de la décision de l'appel prévu le 01/07/2025.

- ⇒ Sans remarque apportée en séance, les membres du Comité de direction entérinent les poules seniors 2025-2026, sous réserve des procédures en cours ou à venir (1 abstention Jonathan Blondy).
(en annexe)

Composition des Commissions régionales pour la saison 2025-2026

Catherine Veysy, Secrétaire Générale, rappelle que les Commissions sont nommées pour une seule saison, à l'exception des commissions dites régaliennes (CR Discipline, CR Appel, CR de Surveillance des Opérations électorales et Contrôle de Gestion des clubs).

Aussi, elle propose que l'ensemble des commissions, formées en début d'année 2025, soient renouvelées pour la prochaine saison 2025-2026.

Jonathan Blondy, Président du district Dordogne-Périgord, indique avoir émis le souhait d'une modification au sein de la CR des Délégués, en raison de propos excessifs, inappropriés et répétés -que ce soit envers le district de Dordogne ou la LFNA- de la part d'un membre de cette commission.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU MARDI 24 JUIN 2025 – VISIOCONFERENCE

PAGE 4/7

Jean-Claude Messenger souhaite que le Président de la Commission, Alain Debinski, soit informé officiellement des faits qui sont reprochés au délégué en question.

Catherine Veysy indique qu'un temps d'échange sera organisé très rapidement avec les personnes concernées afin que la lumière soit faite sur ce sujet.

Il est rappelé qu'une charte de déontologie est signée par chaque membre de commission dès sa nomination.

Lilian Hondelatte membre de la C.R. Futsal, alerte les membres du Comité de direction sur le fonctionnement de cette commission, fonctionnement dans lequel il ne se retrouve pas.

Jonathan Blondy confirme les propos tenus par Lilian Hondelatte. Il souhaite un processus de décision plus fluide et une meilleure anticipation.

Vanessa Juge, DTR, constate également qu'aucun membre de l'ETR n'est présent sur les réunions de la CR Futsal, par manque de concertation sur les dates de réunions choisies.

- ⇒ Le renouvellement des Commissions -à l'exception de la CR des Délégués et de la CR Futsal- est acté à l'unanimité des membres du Comité de direction.
- ⇒ Le renouvellement de la CR Futsal est validé (1 voix contre, Lilian Hondelatte)
- ⇒ Le renouvellement de la CR de Délégués est également validé (abstention de Jonathan Blondy ainsi que des 9 autres présidents de district).

Mise à jour des tarifs équipement des arbitres 2025-2026

Reprise des tarifs validés par le Comité de direction du 17/05/2025 :

- . L'indemnité d'équipement des arbitres Centre R3 est arrondie, passant de 48.96 € à 49 €.
- . L'indemnité d'équipement des arbitres assistants R1 est portée à 50 € (et non 49).

- ⇒ La mise à jour des indemnités est validée à l'unanimité des membres du Comité de direction.

Note de fonctionnement de la C.R. de Contrôle des Mutations

Cette note, destinée aux clubs, a pour objet de rappeler les dates importantes et les règles appliquées en matière de mutation, dans le but de faciliter la gestion de ces demandes.

Dans ce cadre, une discussion s'engage sur les transferts de jeunes joueurs des Landes ou des Pyrénées vers des clubs pyrénéens ciblés, en vue de rejoindre, par la suite, des clubs espagnols.

Cette pratique, même si elle paraît controversée, est à ce jour permise par les règlements.

- ⇒ La note est validée à l'unanimité des membres du Comité de direction (**en annexe**).

Signalements reçus de la FFF (art. 85)

Reprise de deux dossiers traités par le CD de la LFNA du 18/12/2024 et transmis à la C.R. de Discipline

Monsieur N.N. et Monsieur S.A. ayant fait appel d'une décision de la Commission Régionale de Discipline de la Ligue Nouvelle-Aquitaine du 24.04.2025,

La Commission Supérieure d'Appel, réunie le 28/05/2025, a décidé du renvoi des dossiers au Comité de Direction de la Ligue de la Nouvelle-Aquitaine

Eric Lestrade rappelle les faits : le 18/12/2024 et sur conseil de la FFF, le Comité de direction avait transféré ces 2 dossiers à la C.R. de discipline, l'interdiction de prise de licence étant considérée comme une sanction disciplinaire.

Une nouvelle information reçue récemment de la direction juridique de la FFF, précise que ces dossiers sont finalement du ressort du Comité de direction dans le cadre de l'article 85 des R.G.

- ⇒ En conséquence, le Comité de direction confirme ce jour et à l'unanimité, l'interdiction de prise de licence pour les deux personnes précitées, en y fixant un terme, à savoir l'effacement du bulletin n° 2 du casier judiciaire.

Proposition de Règlement financier à destination des clubs

Laurent Fouillet, Trésorier Général de la LFNA, fait état des montants dus à ce jour par les clubs.

Deux solutions leur sont proposées ; la mensualisation ou le paiement sur relevé de compte.

Le Trésorier rappelle qu'il est à l'écoute des clubs qui rencontrent des difficultés financières pour trouver des solutions dans l'intérêt de tous.

Il rappelle que les dettes doivent être honorées, que ce soit au niveau de la Ligue ou des districts.

Le règlement financier doit fixer les procédures et les sanctions qui seront appliquées.

La LFNA et les districts ont la possibilité de bloquer la saisie des licences si le règlement n'est pas honoré. De même, un refus d'engagement peut être décidé par une instance.

Le Comité décide de reporter à date ultérieure la validation du règlement financier proposé en séance afin de s'assurer du respect réglementaire des diverses sanctions envisagées.

Commission Régionale de l'Arbitrage - Section "Promotion Recrutement Fidélisation"

Brice Collonnaz informe le Comité de la création de cette section ayant pour objet la promotion, le recrutement et la fidélisation des arbitres. Conformément aux Règlements Généraux, cette section dépend de la C.R. Arbitrage.

Le Président du district de la Haute-Vienne regrette ne pas avoir été associé à la désignation du référent présenté en séance ; il fera parvenir un nom dès que sa CDA se sera réunie.

Les districts de la Vienne, de la Haute Vienne et de Charente Maritime communiqueront le nom de leur représentant ultérieurement.

La 1^{ère} réunion de cette section est prévue le vendredi 4 juillet à 18h30 à Puymoyen.

Composition de la section – Responsable de la section : Brice COLLONNAZ

Charente : Yann TERRADE
Corrèze : Damien CHASTANG
Creuse : Christophe COUT
Dordogne : Serge VESSOT
Gironde : Romain SARRAUTE et Naouel BOUTI
Landes : Quentin LANET
Lot-et-Garonne : Arnaud SCHRODER
Pyrénées-Atlantiques : Yohan CAMPOS
Deux-Sèvres : Franck BONNET
Charente-Maritime : à désigner
Vienne : à désigner
Haute-Vienne : à désigner
Suivi administratif IR2F : Lydie SAINVÉ

⇒ La composition de cette section est validée à l'unanimité.

Présentation de l'organisation des services de la LFNA

En introduction, Christophe Fugeray, Directeur Général de la LFNA, rappelle que l'organisation des services ne doit pas dépendre des personnes mais plutôt des fonctions.

Il rappelle que ses propres attributions ont été validées par l'Assemblée Générale du 9 novembre 2024 et intégrées au Règlement Intérieur de la LFNA.

Depuis cette date, plusieurs documents ont été validés par les élus du Comité de direction

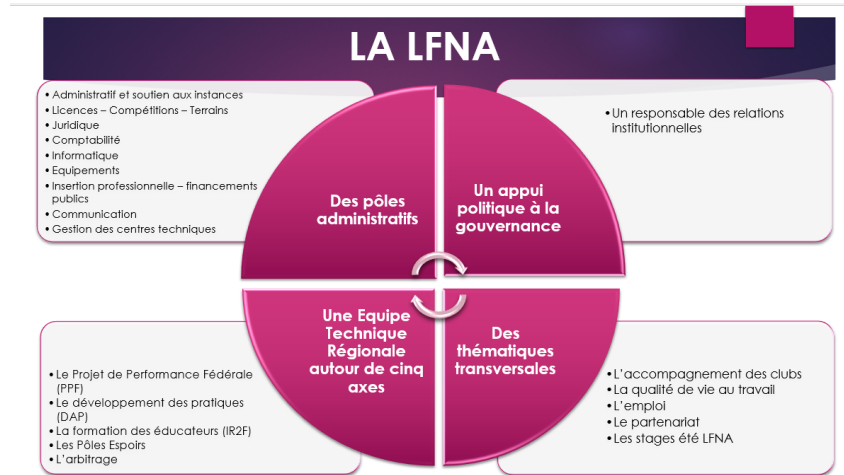
- Le Document Unique de Délégation (DUD)
- Les délégations de signatures,
- La circulaire de fonctionnement des Commissions régionales.

Le Règlement Intérieur de la Ligue, à l'attention des salariés, est en attente de validation.

Les Conventions Collectives (CCPAAF et CCNS), le Règlement Intérieur du CSE, des notes de services internes produites ces derniers mois doivent être appliquées et respectées.

Il informe le Comité de la tenue de deux réunions hebdomadaires entre des élus et lui-même, chaque lundi.

Le Directeur Général fait ensuite la présentation de l'organisation et des divers pôles d'activités après avoir rappelé que 75 postes sont comptabilisés à ce jour (70.7 temps plein + 5 alternants), ce qui est similaires aux effectifs de Ligues analogues comme l'Occitanie ou le Grand Est par exemple.



En raison de plusieurs départs annoncés et de fin d'alternance, plusieurs services devront être renforcés très rapidement (service informatique, compétitions, arbitrage notamment).

Après échanges en séance sur divers sujets liés à l'organisation interne, le Directeur Général est remercié par les membres du Comité pour cette présentation.

Finances

Laurent Fouillet, Trésorier général de la LFNA, informe les présidents de district du très prochain versement, à chaque district, du solde des subventions 2024-2025.

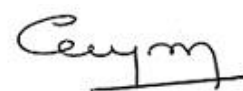
Les aides aux sections sportives, le solde des Contrats d'Objectifs ainsi que la subvention arbitrage seront évoqués prochainement.

Fin de réunion à 22 h

Le Président, François GRENET



La Secrétaire Générale, Catherine VEYSSY



Calendrier Général Compétitions Régionales SENIORS MASCULINS
Saison 2025/2026 (PROJET)

Le 16 juin 2025

DATES	National 2	National 3	Autres manifestations	Coupe de France	Régional 1	Régional 2 et 3	Coupe de Nouvelle-Aquitaine
DIMANCHE	championnats N2/N3 : rencontres prévues les vendredis et samedis			Important ! La Commission des Compétitions est souveraine pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées (intempéries, cas exceptionnel) aux dates prévues,			
03/08/2025							
10/08/2025							
17/08/2025	Journée 1						
24/08/2025	Journée 2	Journée 1		Tour 1	Journée 1		
31/08/2025	Journée 3	Journée 2		Tour 2	Journée 2		
07/09/2025	Journée 4	Journée 3			Journée 3	Journée 1	
14/09/2025	Journée 5			Tour 3	RAT	RAT	TOUR 1
21/09/2025	Journée 6	Journée 4			Journée 4	Journée 2	
28/09/2025		MR		Tour 4	RAT	RAT	TOUR 2
05/10/2025	Journée 7	Journée 5			Journée 5	Journée 3	
12/10/2025	MR	MR		Tour 5	RAT	RAT	TOUR 3
19/10/2025	Journée 8	Journée 6			Journée 6	Journée 4	
26/10/2025	MR	MR		Tour 6	Journée 7	Journée 5	
Samedi 1er Novembre 2025 (Toussaint)							
02/11/2025	Journée 9	Journée 7			Journée 8	Journée 6	
09/11/2025	Journée 10	Journée 8			Journée 9	Journée 7	
Mardi 11 Novembre 2025 (Armistice)					RAT	RAT	
16/11/2025	MR	MR		Tour 7	RAT	RAT	
23/11/2025	Journée 11	Journée 9			Journée 10	Journée 8	
30/11/2025	MR	MR		Tour 8	Journée 11	Journée 9	
07/12/2025	Journée 12	Journée 10			Journée 12	Journée 10	
14/12/2025	Journée 13	Journée 11			RAT	RAT	TOUR 4
21/12/2025	MR	MR		1/32èmes	TREVE HIVERNALE		
28/12/2025							
04/01/2026	MR	MR					
11/01/2026	Journée 14	Journée 12		1/16èmes : 10 janvier	RAT	RAT	
18/01/2026	Journée 15	Journée 13			RAT	RAT	TOUR 5
25/01/2026	Journée 16	Journée 14			Journée 13	Journée 11	
01/02/2026	MR	MR			Journée 14	Journée 12	
08/02/2026	Journée 17	Journée 15		1/8èmes : 4 février	Journée 15	Journée 13	
15/02/2026	Journée 18	Journée 16			RAT	RAT	
22/02/2026	Journée 19	Journée 17			RAT	RAT	TOUR 6
01/03/2026	MR	MR			Journée 16	Journée 14	
08/03/2026	Journée 20	Journée 18		1/4 : 4 mars	Journée 17	Journée 15	
15/03/2026	Journée 21	Journée 19			RAT	RAT	
22/03/2026	Journée 22	Journée 20			Journée 18	Journée 16	
29/03/2026	Journée 23	Journée 21			Journée 19	Journée 17	
05/04/2026	Journée 24	MR			RAT	RAT	TOUR 7
Lundi 6 Avril 2026 (Pâques)					RAT	RAT	
12/04/2026	Journée 25	Journée 22			Journée 20	Journée 18	
19/04/2026	Journée 26	Journée 23			Journée 21	Journée 19	
26/04/2026	Journée 27	Journée 24		1/2 : 22 avril	Journée 22	Journée 20	
Vendredi 1er Mai 2026 (Fête du Travail)					RAT	RAT	
03/05/2026	Journée 28	MR			Journée 23	RAT	
Vendredi 8 Mai 2026 (Victoire 1945)					RAT	RAT	
10/05/2026	Journée 29	Journée 25			RAT	Journée 21	
Jeudi 14 Mai 2026 (Ascension)					RAT	RAT	1/8èmes de Finale
17/05/2026	Journée 30	Journée 26			Journée 24	RAT	
24/05/2026				FINALE : 23 mai	Journée 25	Journée 22	
Lundi 25 Mai 2026 (Pentecôte)							
31/05/2026					RAT		1/4 de Finale
07/06/2026					Journée 26		
14/06/2026							1/2 Finales
21/06/2026							FINALE
28/06/2026							

DATES	VACANCES SCOLAIRES	ETAT DES LIGES - JUILLET	COUPE GAMBARELLA CREDIT AGRICOLE	CN U19	CN U17	U18 R1	U18 R2	COUPE NATIONALE U18 FUTSAL	U17 R1	U17 R2	U16 R1	U16 R2	COUPE NA U16	U15 R1	U15 R2	COUPE NA U15	U14 LIGUE - Phase 1	U14 R1	U14 R2	COUPE NA U14	U13 CR	CHALLENGE U12
Samedis	La Commission compétente est souveraine pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées (intempéries, cas exceptionnel) aux dates prévues.																					
16/08/2025	Rentrée scolaire le lundi 1er Septembre																					
23/08/2025		J1	J1																			
30/08/2025		J2	J2																			
06/09/2025			Tour Préliminaire (si nécessaire)	J3	J3	J1	J1		J1	J1	J1	J1		J1	J1		J1					
13/09/2025				J4	J4	J2	J2		J2	J2	J2	J2		J2	J2		J2					
20/09/2025			Tour 1	J5	J5	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT		RAT					
27/09/2025				J6	J6	J3	J3		J3	J3	J3	J3		J3	J3		J3					
04/10/2025			Tour 2	J7	J7	J4	J4		J4	J4	J4	J4		J4	J4		J4					
11/10/2025				J8	J8	J5	J5		J5	J5	J5	J5		J5	J5		J5					
18/10/2025	du samedi 18 octobre au dimanche 2 Novembre		Tour 3	J9	J9	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	J1 Poules	RAT	RAT	Tour 1	RAT			J1 Poules		
25/10/2025		RAT	RAT	RAT	RAT				RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT		RAT					
01/11/2025 (toussaint)			Tour 4	J10	J10	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	J2 Poules	RAT	RAT	Tour 2	RAT			J2 Poules		
08/11/2025				J11	J11	J6	J6		J6	J6	J6	J6		J6	J6		J6					
mardi 11/11/2025 (armistice)						RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT		RAT					
15/11/2025				J12	J12	J7	J7		J7	J7	J7	J7		J7	J7		J7					
22/11/2025			Finale Régionale	J13	J13	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	J3 Poules	RAT	RAT	Tour 3	RAT			J3 Poules		
29/11/2025				J14	J14	J8	J8		J8	J8	J8	J8		J8	J8		J8					
06/12/2025				J15	J15	J9	J9		J9	J9	J9	J9		J9	J9		J9					
13/12/2025			1er Tour Fédéral	RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	Tour 4	RAT					
20/12/2025	du samedi 20 décembre au dimanche 4 janvier	ETAT DES LIGES - AOUT		RAT	RAT	TREVE HIVERNALE																
27/12/2025																						
03/01/2026		ETAT DES LIGES - SEPT		RAT	RAT																	
10/01/2026			1/32èmes de Finale	RAT	RAT	J10	J10		J10	RAT	J10	RAT		RAT	RAT							
17/01/2026				J16	J16	J11	J11		J11	J10	J11	J10		J10	J10			J1	J1			
24/01/2026				J17	J17	J12	J13		J12	J11	J12	J11		J11	J11			J2	J2		J1	
31/01/2026			1/16èmes de Finale	RAT	RAT	J13	J13		J13	J12	J13	J12		J12	J12			J3	J3		J2	
07/02/2026	du samedi 7 au dimanche 22 février			J18	J18	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	1/8èmes	RAT	RAT	Tour 5		RAT	RAT	1/8èmes		J1
14/02/2026		J19	J19	RAT	RAT	FINALE REGIONALE		RAT	RAT	RAT	RAT			RAT	RAT			RAT	RAT			
21/02/2026		RAT	RAT	RAT	RAT			RAT	RAT	RAT	RAT			RAT	RAT			RAT	RAT			
28/02/2026			1/8èmes de Finale	RAT	RAT	J14	J14		J14	J13	J14	J13		J13	J13			J4	J4		J3	
07/03/2026				J20	J20	J15	J15		J15	J14	J15	J14		J14	J14			J5	J5		J4	
14/03/2026				J21	J21	J16	J16	1/8èmes de Finale	J16	RAT	J16	RAT		RAT	RAT			RAT	RAT		J5	
21/03/2026				J22	J22	J17	J17		J17	J15	J17	J15		J15	J15			J6	J6		J6	
28/03/2026	ETAT DES LIGES - MARS	ETAT DES LIGES - MARS		RAT	RAT	J18	J18		J18	J16	J18	J16		J16	J16			J7	J7			
04/04/2026	du samedi 4 au dimanche 19 avril		1/4 de Finale	RAT	RAT	RAT	RAT	1/4 de Finale	RAT	RAT	RAT	RAT	1/4 de Finale	RAT	RAT	1/4 de Finale		RAT	RAT	1/4 de Finale		J2
Lundi 06/04/2026 (pâques)																						
11/04/2026		J23	J23	RAT	RAT				RAT	RAT	RAT	RAT			RAT	RAT			RAT	RAT		
18/04/2026				J24	J24	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	1/2 Finales	RAT	RAT	1/2 Finales		RAT	RAT	1/2 Finales	J7	J3
25/04/2026	ETAT DES LIGES - AVRIL	ETAT DES LIGES - AVRIL	1/2 Finales	RAT	RAT	J19	J19	1/2 Finales	J19	J17	J19	J17		J17	J17							
Vendredi 01/05/2026 (fête du travail)																						
02/05/2026				J25	J25	J20	J20		J20	RAT	J20	RAT		RAT	RAT						J8	
Vendredi 08/05/2026 (victoire 1945)																						
09/05/2026	ETAT DES LIGES - MAI	ETAT DES LIGES - MAI		J26	J26	J21	J21		J21	RAT	J21	RAT		RAT	RAT			J8	J8			
Jeudi 14/05/2026 (Ascension)																						
16/05/2026	ETAT DES LIGES - MAI	ETAT DES LIGES - MAI	1/4 de Finale	1/4 de Finale				FINALE														
23/05/2026			FINALE			J22	J22		J22	J18	J22	J18		J18	J18			J9	J9		J9	
Lundi 25/05/2026 (Pentecôte)																						
30/05/2026				1/2 Finales	1/2 Finales								FINALE			FINALE				FINALE		
06/06/2026	ETAT DES LIGES - JUIN	ETAT DES LIGES - JUIN		FINALE	FINALE	BARRAGE						BARRAGE										
13/06/2026	ETAT DES LIGES - JUIN	ETAT DES LIGES - JUIN																				
20/06/2026																						
27/06/2026																						

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION DU 23 JUIN 2025

PAGE 1/8

P.V. n° 29 – visioconférence

Président: M. LEYGE

Présents : MM. BOUDET – LAGARDE - NARBATE – OYHAMBERRY – REPENTIN – SISSAOUI

Excusés : MM. BATTOU – SICOT

Administratifs : MM. LE MIGNOT – MOUTHAUD – VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

DESENGAGEMENT TRELISSAC ANTONNE PERIGORD F.C. (3)

La Commission prend connaissance de l'officialisation du retrait d'engagement de l'équipe 3 de TRELISSAC ANTONNE PERIGORD, maintenu en R3 à l'issue de la saison 2024/2025.

Considérant la réglementation juridique mentionnée à l'article 15.5 bis des RG de la LFNA :

" 5/ A l'exception des points 1/ et 2/, en cas de vacance dans une poule, il sera procédé au repêchage de la meilleure équipe reléguée de la poule. A défaut, elle sera choisie parmi les autres équipes reléguées des autres poules. »

Par ces motifs, **décide de repêcher le club du C.A. CASTET EN DORTHE**, classé 11ème de la poule où figurait l'équipe 3 de TRELISSAC ANTONNE PERIGORD F.C.

DESENGAGEMENT F.C. DU LANGONNAIS

La Commission prend connaissance de l'officialisation du retrait d'engagement des équipes SENIOR du F.C. DU LANGONNAIS, rétrogradé en R2 à l'issue de la saison 2024/2025.

Considérant la réglementation juridique mentionnée à l'article 15.5 des RG de la LFNA :

" 5/ A l'exception des points 1/ et 2/, en cas de vacance dans une poule, il sera procédé au repêchage de la meilleure équipe reléguée de la poule. A défaut, elle sera choisie parmi les autres équipes reléguées des autres poules. »

Considérant que la 1ère phrase ne peut s'appliquer pour le club du F.C. LANGONNAIS qui est rétrogradé en R2, il est décidé de repêcher la meilleure équipe reléguée de R2 en R3.

Par ces motifs, **décide de repêcher le club de l'E.S. AUDENGE**, classé plus mauvais 10ème de l'ensemble des poules de R2, mais aussi la **J.S. NIEUL L'ESPOIR**, classée meilleure équipe reléguée de R3 vers D1.

COMPÉTITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 23 JUIN 2025

PAGE 2/8

COMPOSITION DES POULES REGIONALES SENIOR R1 / R2 et R3

La Commission, réunie le 16 Juin 2025, a validé les principes de composition des poules régionales en application des critères suivants :

- Critère géographique
- Répartition des accédants et rétrogradés
- Alternance de secteur

En accord avec la gouvernance de la LFNA, cette composition de poules a été adressée à tous les clubs concernés le mardi 17 Juin afin de recueillir leurs avis et de procéder à d'éventuelles inversions formalisés entre les clubs changeants.

Elle constate ce jour la formalisation d'une demande d'inversion entre l'équipe réserve de CHAUVIGNY et le C.A. ST SAVIN ST GERMAIN, sur le championnat R2.

La Commission, au regard de la faible distance entre les deux clubs, accepte cette inversion.

L'U.S. CHAUVIGNY (2) est donc reversé en poule A, le C.A. ST SAVIN ST GERMAIN en poule B.

Une nouvelle version de composition des poules (annexe 1) est donc présentée en séance au regard des modifications énoncées ci-dessus et présentée au Comité de Direction de Ligue le 24 Juin 2025 pour validation définitive et **toujours sous réserve des procédures en cours.**

Prochaine réunion sur convocation,

Le Président de séance,
Marc LEYGE



Le Secrétaire de séance,
Vincent VALLET



Procès-Verbal validé par la Secrétaire Générale, Catherine VEYSSY, le 24 Juin 2025

ANNEXE 1 – PROPOSITION DE COMPOSITION DES POULES REGIONALES

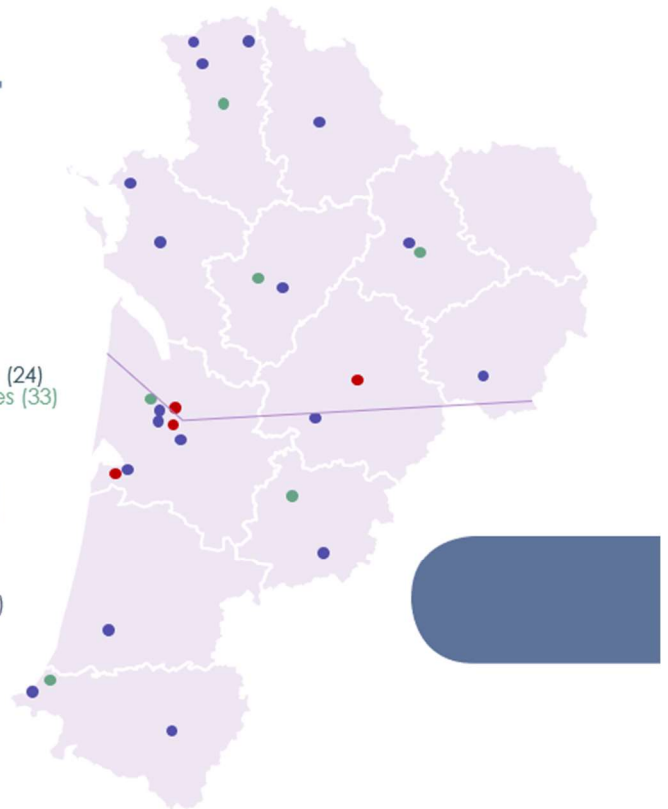
Les équipes engagées – R1 – 2025/2026

Poule A

Jarnac Sports (16)
 Angoulême Charente F.C. (2) (16)
 F.C. Périgny (17)
 Rochefort F.C. (17)
 E.S.A Brive (19)
 Trélassac Antonne Périgord F.C. (24)
 F.C. Girondins de Bordeaux (2) (33)
 F.C. Nueillaubiers (79)
 Thouars Foot 79 (79)
 F.C. Bressuire (79)
 R.C. Parthenay Viennay (79)
 C.A. Neuville (86)
 Limoges Football (87)
 C.S. Feytiat (87)

Poule B

Bergerac Périgord F.C. (2) (24)
 F.C. de St Médard en Jalles (33)
 S.A. Mérignacais (33)
 F.C. Biganos (33)
 Stade Bordelais (33)
 F.C.E. Mérignac Aillac (33)
 Jeunesse Villenavaise (33)
 U.S. Lège Cap Ferret (33)
 St Paul Sports (40)
 F.C. Marmande 47 (47)
 Ent. Boé Bon Rencontre (47)
 Aviron Bayonnais (2) (64)
 Arin Luzien (64)
 A.S.M.U.R (64)





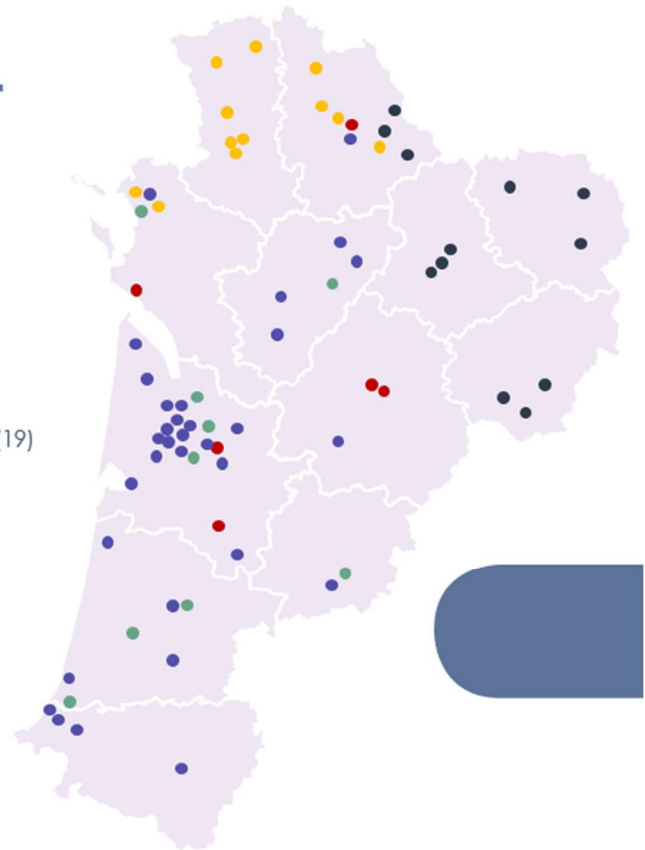
Les équipes engagées – R2 – 2025/2026

Poule A

E.S. La Rochelle (17)
F.C. Dompierre Ste Souble (17)
Thouars Foot 79 (2) (79)
C.O. Cerizay (79)
Avenir 79 F.C. (79)
F.C. Chauray (2) (79)
E.S. Buxerolles (86)
C.A. St Savin St Germain (86) ←
Ozon F.C. (86)
E.S. Beaumont St Cyr (86)
Stade Poitevin F.C. (2) (86)
F.C. 3 Vallées 86 (86)

Poule B

A.S. Jugeals Noailles (19)
Tulle Football Corrèze (19)
A.S. St Pantaléon de Larche (19)
Avenir de Gouzon (23)
E.S. Guéretoise (23)
E.F. Aubussonnais (23)
U.E.S. Montmorillon (86)
U.S. Chauvigny (2) (86)
La Ligugéenne (86)
A.S. Aix sur Vienne (87)
U.S.E. Couzeix Chaptelat (87)
J.A. Isle (87)



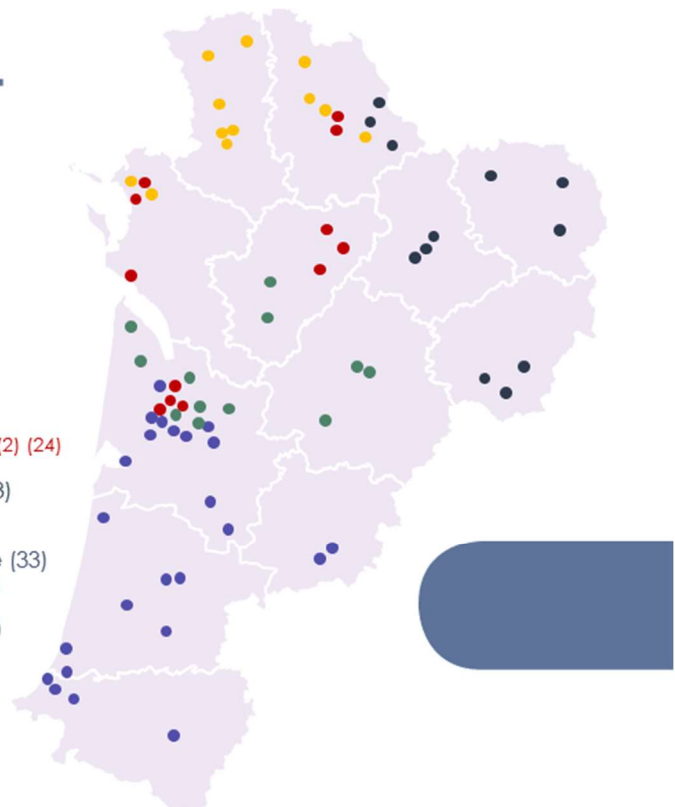
Les équipes engagées – R2 – 2025/2026

Poule C

Stade Ruffécois (16)
F.C. Charente Limousine (16)
La Roche Rivières F.C.T. (16)
L.D.R.B. Chatellaillon Yves (17)
Etoile Maritime F.C. (17)
A.S. Cozes (17)
O.L. Niort St Liguairé (79)
Chamois St Florent (79)
C.M.O. Bassens (33)
U.S. Bouscataise (33)
U.S. Cenon (33)
F.C.G. St Emillionais (33)

Poule D

J.S. Sireuil (16)
Alliance Foot 3B (16)
E.S. Boulazac (24)
Trélassac Antoine Périgord F.C. (2) (24)
Prigonrieux F.C. (24)
F.C. Arzac Le Pian Médoc (33)
F.C. Côteaux Libournais (33)
Union St Bruno (33)
F.C. Cœur Médoc Atlantique (33)
F.C. St André de Cubzac (33)
St Stade Medardais (33)
F.C.E. Mérignac Arlac (2) (33)



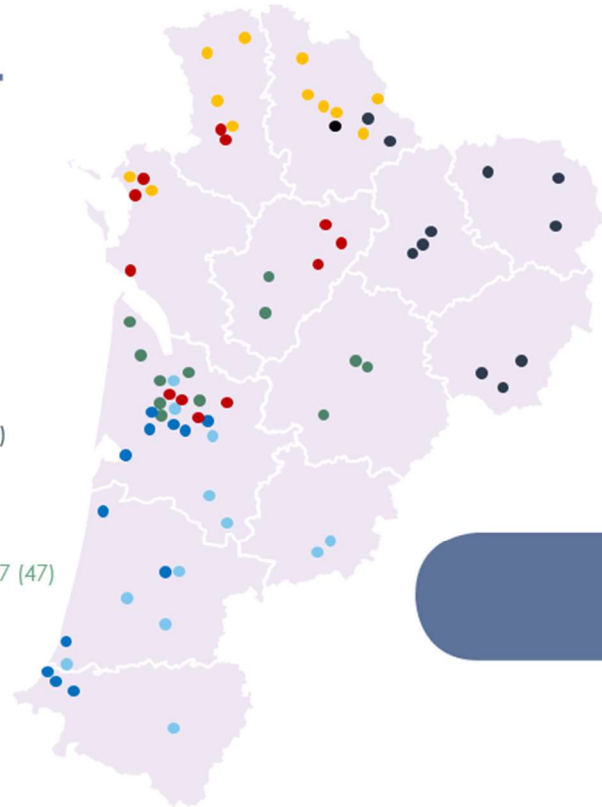
Les équipes engagées – R2 – 2025/2026

Poule E

F.C. Portes Entre Deux Mers (33)
F.C. Pessac Alouette (33)
Jeunesse Villenavaise (2) (33)
F.C. Andemos Sport (33)
F.C. Talence (33)
La Brède F.C. (33)
Biscarrosse Olympique (40)
F.C. Tartas St Yaguen (40)
Seignosse Capbreton Soustons (40)
E.S. Montoise (40)
Les Croisés de St André Bayonne (64)
Les Genets d'Anglet (2) (64)

Poule F

E.S. Audenge (33)
U.S. Lormont (33)
F.C. des Graves (33)
Patronage Bazadais (33)
Stade Bordelais (2) (33)
Stade Montois (40)
A.S. Tarnos (40)
F.C. Doazit (40)
S.U. Agenais (47)
F.C. Porte d'Aquitaine 47 (47)
Hiriburuko Ainhara (64)
F.C. Lescarien (64)



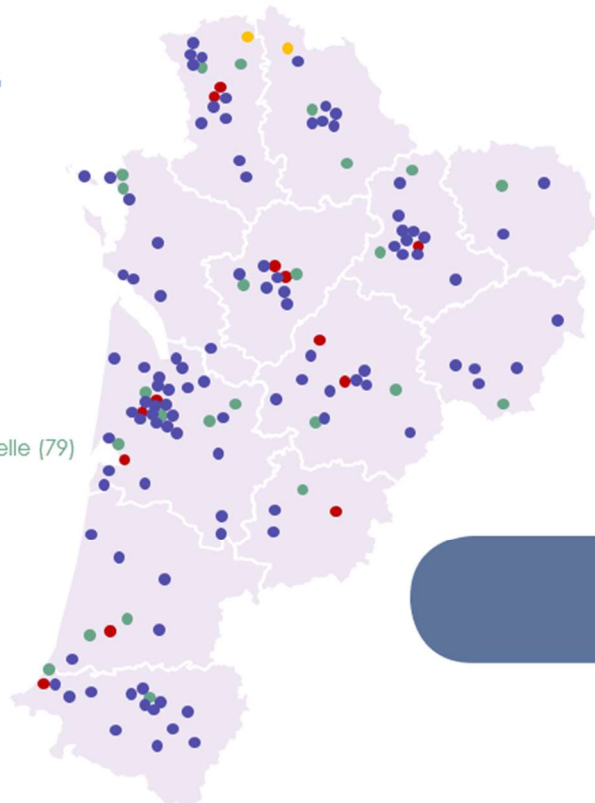
Les équipes engagées – R3 – 2025/2026

Poule A

A.S.M. Nieuil sur Mer (17)
Aunis Avenir F.C. (17)
F.C. Réthais (17)
Eveil le Tallud (79)
F.C. Airva St-Jouin (79)
F.C. Bressuire (2) (79)
Inter Bocage F.C. (79)
F.C. Autize (79)
S.C. Thouarsais (79)
U.S. Migné Auxances (86)
E.S. Buxerolles (2) (86)
A.S. Mignaloux Beauvoir (86)

Poule B

E.S. La Rochelle (2) (17)
A.A.A.M. Laleu Pallice (17)
S.A. Moncoutant (79)
F.C. Chanteloup Courlay Chapelle (79)
E.S. Aubinrorthais (79)
Gâti Foot (79)
F.C. Sud Gatine (79)
U.S. St Sauveur (79)
S.O. Châtelleraut (2) (86)
C.S. Naintré (86)
F.C. Fontaine le Comte (86)
E.S. Nouaillé (86)





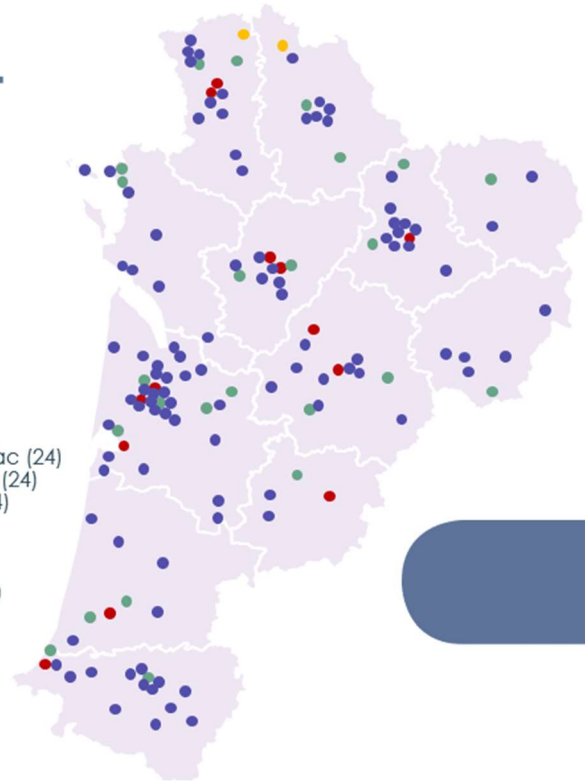
Les équipes engagées – R3 – 2025/2026

Poule C

E.S. Ussel (19)
Tulle Football Corrèze (2) (19)
C.S. Boussac (23)
U.S.C. Bourgneuf (23)
Rapid Ste Fevre F.C. (23)
A.M. Franco Portugaise Limoges (87)
U.S. St-Léonard de Noblat (87)
Avenir Nord Foot 87 (87)
U.S. Bessines Morterolles (87)
U.S.A. Compreignac (87)
C.A. Rilhac Rancon (87)
A.S. Panazol (2) (87)

Poule D

C.S. Leroy Angoulême (16)
O.F.C. de Ruelle (16)
A.S. Puymoyen (16)
E.S. Linars (16)
F.C. La Tour Mareuil Verteillac (24)
C.O. Coulounieix Chamiers (24)
Montpon Menesplet F.C.(24)
Limens J.S.A. (24)
C.S. Feytiat (2) (87)
A.S. St Junien (87)
S.C. Verneuil sur Vienne (87)
J.S. Lafarge Limoges (87)



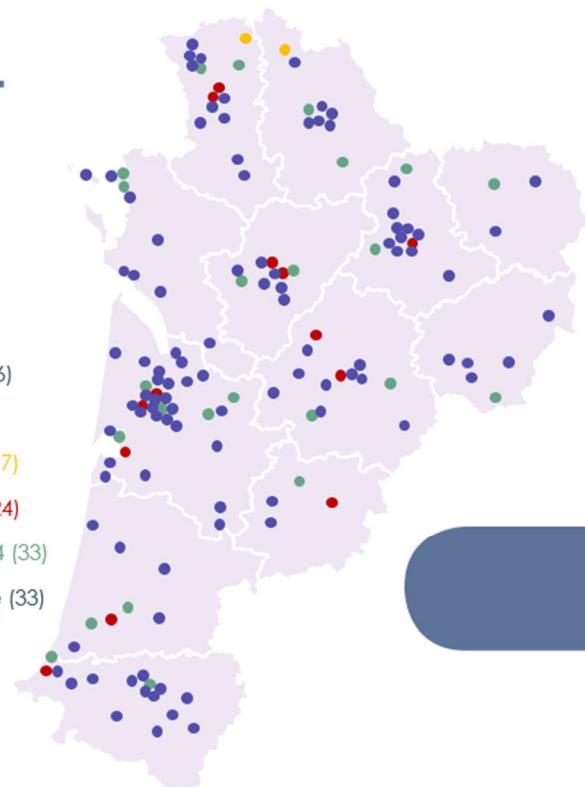
Les équipes engagées – R3 – 2025/2026

Poule E

A.S. St Yrieix (16)
U.A. Cognac Football (16)
J.S. Grande Champagne (16)
Rochefort F.C. (2) (17)
Royan Vaux A.F.C. (17)
St Palais Sport (17)
A.S. Echire St Gelais (79)
A.S. Pays Mellois (79)
E.S. Celles Verrines (79)
J.S. Nieul l'Espoir (86)
E.S. Château Larcher (86)
Usson Poitou Isle Jourdain (86)

Poule F

J.S. Basseau Angoulême (16)
A.S.F.C. Vindelle (16)
S.C. Mouthiers (16)
F.C. Sud 17 (17)
F.C.S. Jonzac St Germain (17)
U.S. Bergerac La Catte (24)
U.S. Chancelade Marsac (24)
E.S. Boulazac (2) (24)
Libourne F. Association 2024 (33)
U.S. Nord Gironde (33)
F.C. Estuaire Haute Gironde (33)
F.C. Alliance du Moron (33)





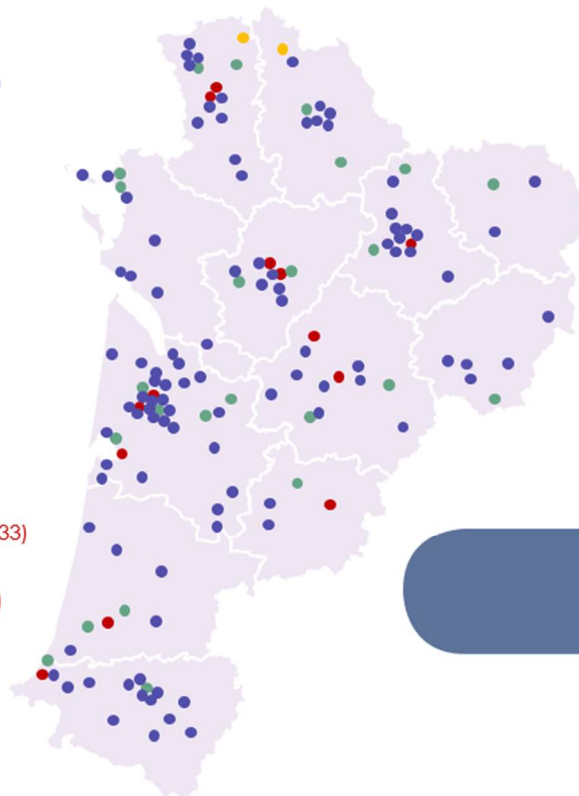
Les équipes engagées – R3 – 2025/2026

Poule G

Ent. SR3V (19)
U.S. Donzenacoise (19)
E.S.A. Brive (2) (19)
Ent. Nonards Ailliac (19)
A.S. Nontron St Pardoux (24)
F.C. Sarlat Marcillac (24)
F.C. Thenon Limeyrat (24)
F.C. Côteaux Péchamant (24)
C.A. Ribéracois (24)
F.C. St Priest sous Aixè (87)
J.A. Isle (2) (87)
U.S.E. Couzeix Chaptelat (2) (87)

Poule H

U.S. Coutras (33)
F.C. Mascaret (33)
U.S. Lormont (2) (33)
F.C. Médoc Océan (33)
A.S. Taillanaise (33)
F.C. Rive Droite 33 (33)
F.C. Loubésien (33)
F.C. Portes Entre 2 Mers (2) (33)
A.S.S.A. Pays du Dropt (47)
Mas A.C. (47)
A.V. Casseneuil Pailloles (47)
Confluent Foot 47 (47)



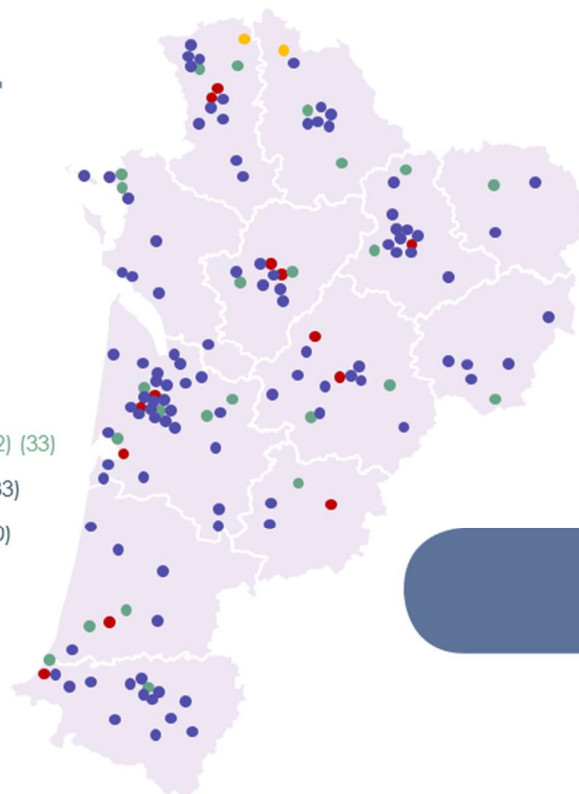
Les équipes engagées – R3 – 2025/2026

Poule I

E.S. Blanquefortaise (33)
F.C.E. Mérignac Arlac (3) (33)
Haillan Foot 33 (33)
Targon Soullignac F.C. (33)
S.A.G. Cestas (2) (33)
C.A. Castets en Dorthe (33)*
F.C. du Born (40)
F.C. St Vincent de Paul (40)
E.S.M.A.N. Meillon (64)
E.S. Nay Nath Vielha (64)
F.C. La Ribère (64)
Pau Bleuets Notre Dame (64)

Poule J

Cazaux Olympique (33)
U.S. Cenon (2)
U.S. Lège Cap Ferret (2) (33)
F.C. de St Médard en Jalles (2) (33)
F.C. Belin Beliet (33)
Les Coqs Rouges Bordeaux (33)
Stade Ygossais (40)
F.C. St Martin de Seignanx (40)
Hiriburuko Ainhara (2) (64)
Elan Boucalais (64)
J.A. Biarritz (64)
Les Labourdins d'Ustaritz (64)



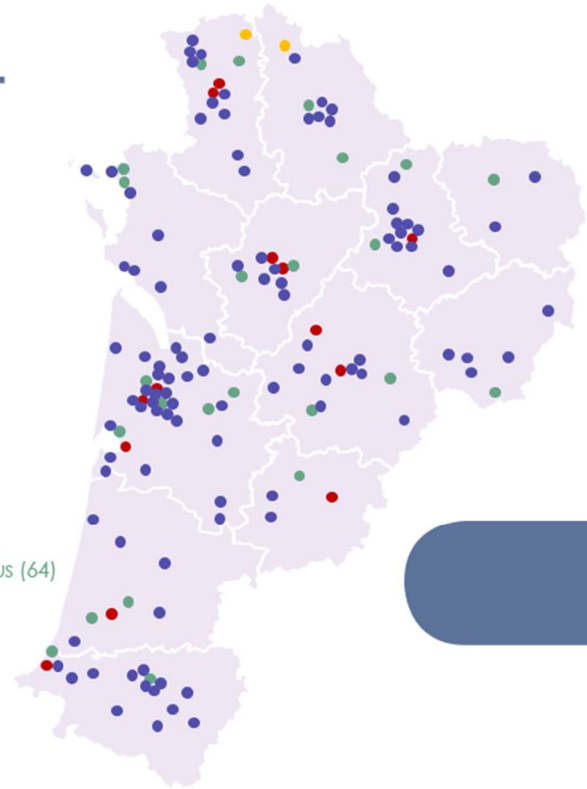
Les équipes engagées – R3 – 2025/2026

Poule K

F.C. Martignas Illac (33)
U.S. Bouscataise (2) (33)
F.C. Bassin d'Arcachon (2) (33)
R.C. de Bordeaux (33)
C.S. Lantonnais (33)
R.C. Chambery (33)
S.C. St Pierre du Mont (40)
F.C. Hagetmau (40)
Union Jurançonnaise (64)
A.L. Poey de Lescar (64)
Hasparren F.C. (64)
S.A. Mauléonais (64)

Poule L

S.A. Mérignacais (2) (33)
S.C. Cadaujac (33)
C.A. Béglais (33)
F.C. Pays Aurossais (33)
La Brède F.C. (2) (33)
F.C. Sud Gironde (33)
St Paul Sports (2) (40)
F.C. St Geours (40)
Union Portugaise de Pau (64)
F. C. Artigelouve Aubertin Arbus (64)
Avenir Mourenxois (64)
F.C. Oloron Béarn (64)



REGLEMENTATION SUR LE CONTROLE DES MUTATIONS CIRCULAIRE REDIGEE LE 19 MAI 2025

PAGE 1/3

Titre 1 – LES OPPOSITIONS AUX CHANGEMENTS DE CLUB

Article 1 – Périodicité

La période normale de changement de club pour les joueurs est fixée du 1^{er} juin au 15 Juillet inclus.

Sur cette période, les clubs peuvent s'opposer au départ de leurs pratiquants sous un délai de 4 jours à compter de la notification de départ reçue sur FOOTCLUBS et simultanément sur la messagerie ZIMBRA.

A titre d'exemple, si vous recevez une notification de départ d'un joueur le 25 juin, vous avez jusqu'au 29 Juin inclus pour formuler votre opposition via FOOTCLUBS.

Article 2 – La saisie d'une opposition

Uniquement sur FOOTCLUBS dans le menu Licences – Notifications en cliquant sur le triangle rouge à droite de la notification de départ du joueur.

Article 3 – Les motifs recevables

1- Sur la forme

L'intitulé doit comprendre un motif précis et une obligation de montant associé au motif de refus.

2- Sur le fond

Plusieurs critères retenus :

- Non-paiement de la cotisation 2024-2025 avec une production obligatoire à l'instance régionale d'une copie du courriel ou courrier recommandé avec accusé réception adressé au licencié lui rappelant son devoir de cotisation.

*Cette preuve d'information doit, pour les clubs de la LFNA, être transmise à leurs licenciés **avant le 1^{er} juin 2025 et adressé à la Commission dès la formulation de l'opposition.***

Par contre, pour les clubs venant de Ligues extérieures, la Commission se chargera de demander ce document à l'issue du premier examen en séance.

- Non-paiement de la cotisation 2025-2026 sans nécessité de prouver à l'instance régionale le devoir d'information auprès du licencié n'ayant pas réglé cette cotisation.
- Dettes (équipements, frais disciplinaires, droit au changement de club) avec une production obligatoire d'une reconnaissance de dettes signée du club et du licencié concerné ou une copie du règlement intérieur paraphé, daté et signé des deux parties avec le cachet du club.
- Raison sportive (départ massif de plusieurs licenciés U6 À U16 d'une même catégorie vers le même club – article 39 des RG de la LFNA voté en AG de novembre 2018 mais également article 99.3 des RG de la FFF)

Exemple d'oppositions non recevables : « Doit de l'argent » - « N'a pas payé sa cotisation » - « Dettes Buvettes »

Article 4 – La tarification

Les frais d'opposition sont de 25€.

Ils seront à la charge du club émettant une opposition si cette dernière est jugée non recevable.

Ils seront à la charge du licencié si le club émettant l'opposition a produit les pièces demandées rendant celle-ci recevable, et si le club le formule dans l'intitulé de l'opposition.

REGLEMENTATION SUR LE CONTROLE DES MUTATIONS CIRCULAIRE REDIGEE LE 19 MAI 2025

PAGE 2/3

Titre 2 – LES LITIGES HORS PERIODE

Article 1 – Périodicité

Les demandes de changement de club saisies à partir du 16 Juillet sont considérées comme Hors Période. La date limite pour changer de club est fixée au 31 Janvier inclus pour tout joueur souhaitant participer à des compétitions de niveau NATIONAL, REGIONAL et Départemental 1. L'accord du club est alors une obligation pour les licenciés U12 à SENIORS.

Article 2 – Comment saisir la Commission ?

La Commission examinera les dossiers litigieux sur demande des clubs désirant faire signer un joueur Hors Période. Le club demandeur peut saisir la Commission à partir de 7 jours au lendemain de la demande de mutation sans réponse du club quitté. Cette demande d'examen de dossiers par la Commission devra être motivée par un courrier du joueur et du club l'accueillant en montrant le caractère abusif du blocage. Tous ces documents seront adressés à l'instance régionale par courrier ou courriel (asbaptista@lfna.fff.fr).

Ainsi, tant que la Commission n'aura pas en sa possession les pièces justificatives (courrier du joueur et du club justifiant l'élément de blocage), cette dernière n'examinera pas le dossier.

Article 3 – Comment la Commission traite le dossier ?

Deux cas de figures :

1- le joueur n'a pas renouvelé sa licence pour la saison en cours :

La Commission pourra estimer abusif tout blocage (non-réponse à la sollicitation de l'accord du club quitté via FOOTCLUBS ou à la sollicitation de la Commission Régionale) ou tous motifs autres que ceux cités à l'article 3.2 du Titre 1 du présent règlement.

2- le joueur possède une licence pour la saison en cours :

La Commission ne pourra donner son accord que si elle estime le caractère exceptionnel du changement de club.

Article 4 – Absence de réponse

Le club a 10 jours maximum pour donner une réponse à la Commission. A défaut de réponse dans le délai susmentionné, cette dernière peut s'octroyer le droit de libérer le joueur ou l'éducateur.

Article 5 – La tarification

L'absence de réponse du club, à la suite d'une demande de la Commission, entraînera une amende de 45€, conformément aux Tarifs Généraux 2025/2026 votés par le Comité de direction.

REGLEMENTATION SUR LE CONTROLE DES MUTATIONS CIRCULAIRE REDIGEE LE 19 MAI 2025

PAGE 3/3

Titre 3 – Rappel des dispositions réglementaires

Article 92.2 des RG de la FFF : Pour les joueurs changeant de club hors période, le club d'accueil doit, sauf dispositions particulières, impérativement obtenir l'accord du club quitté, via Footclubs, avant de saisir la demande de changement de club.

Si la demande d'accord du club quitté est formulée au plus tard le 31 janvier et que cet accord intervient avant le 8 février, la date de la demande de changement de club correspond à la date de la demande d'accord du club quitté par le club d'accueil, via Footclubs, à condition que le dossier soit complet dans un délai de quatre jours calendaires à compter du lendemain de l'accord du club quitté.

La Ligue régionale d'accueil, la Fédération Française de Football ou, le cas échéant, la Ligue de Football Professionnel, doit se prononcer en cas de demande du club d'accueil fondée sur le refus abusif du club quitté de délivrer son accord.

Article 39 des RG de la LFNA : Conformément à l'article 99.3 des Règlements Généraux de la F.F.F. et à l'exception des cas particuliers prévues dans ces règlements, le changement de club, en période normale ou hors période, de plus de 2 joueurs ou joueuses d'un même club ou d'un Groupement de Jeunes et de la même catégorie d'âge de U6 à U16, au bénéfice d'un autre et même club ou d'un autre Groupement de Jeunes est interdit, ceci dans l'intérêt des clubs et la pérennité des équipes.

Il appartiendra au club quitté de solliciter, dans un délai de 4 jours francs à compter du jour de la saisie de la demande de changement de club dans FOOTCLUBS, l'intervention de la Commission Régionale compétente en motivant sa demande et en s'opposant au(x) départ(s) du ou des joueur(s) ou en refusant de délivrer le(s) accord(s) de sortie.

En cas d'opposition(s) jugée(s) recevable(s) par la Commission, le club demandeur verra ses frais d'opposition remboursés.